

Acte de mariage de GRISEL Pierre et BELLONCLE Marie Anne

[852]x[853]

Le 10^e février 1750 après les publications des bans faits tant en cette paroisse qu'en celle de Saint Martin du Manoir et de celle de Saint Vigor sans qu'il se soit découvert aucun empêchement ni civil ni canonique selon les certificats des curés des dites paroisses, et les fiançailles faites en cette paroisse sans qu'il se soit découvert aucun empêchement ni civil ni canonique, moi Guillaume Adrien De LAMOTTE, curé de ce lieu ai conjoint en mariage et donné la bénédiction nuptiale à Pierre GRIZEL, journalier, fils aîné de feu Pierre et de défunte Marie Anne BENARD ses père et mère de la paroisse de Saint Vigor d'une part, et Marie Anne BELLONCLE, fille aînée de feu Charles et Marie GODEFROY ses père et mère d'autre part de cette paroisse sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ; fait en présence des parents, témoins et amis soussignés. Approuvé en interligne journalier, ses père et mère et Charles.

Signatures : P. GRISEL, Jean GODFROY, Adrien BENARD, L. DESCHAMPS

Marques : Marie Anne BELLONCLE, Guillaume BELLONCLE, Jean GRISEL